

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 14 mai 2019 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sis au 88, chemin Masson, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Mélissa Bergeron-Champagne, greffière à la MRC des Pays-d'en-Haut

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

CM 92-05-19 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 MAI 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout suivant :

3.2.5 Mandat pour la signature de Cogeco, Internet haute vitesse

Remplacement de :

5.2.2. Modification au Schéma d'aménagement - Tenue d'une assemblée publique
Règlement 370-2018

PAR

5.2.2. Règlement 388-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
a) avis de motion
b) dépôt du projet de règlement

Et les retraits suivants :

3.2.3 Renouvellement du contrat des assurances collectives

4.1.1.4 Recommandation de paiement fait par FNX Innov

ADOPTÉE

CM 93-05-19 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MODIFIER la résolution CM 82-04-19 du procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 9 avril 2019 de la façon suivante : « IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents : »

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 9 avril 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 94-05-19 REGISTRE DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2019

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois d'avril 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés d'avril 2019 totalisant la somme de 1 955 741,81 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 95-05-19 RAPPORT MENSUEL D'AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 7 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel d'autorisation de la directrice générale couvrant la période du 2 avril 2019 au 7 mai 2019.

ADOPTÉE

CM 96-05-19 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2018.

ADOPTÉE

CM 97-05-19 DÉPÔT DU CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du calendrier budgétaire 2020.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 98-05-19 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU MOIS DE FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction du mois de février 2019.

ADOPTÉE

CM 99-05-19 POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES POUR LES APPELS D'OFFRES

ATTENDU QUE, suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une MRC doit se doter d'une politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER la politique de gestion des plaintes pour les appels d'offres.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 387-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2019

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n°387-2019 modifiant le règlement 386-2019 sera présenté.

CM 100-05-19 DÉPÔT ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 387-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement no 387-2019;

D'ADOPTER le projet de règlement no 387-2019 tel que reçu pour la séance du conseil. Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 101-05-19 INTERNET HAUTE VITESSE - COGECO

ATTENDU la présentation et les discussions avec la firme COGECO pour un projet de couverture complète d'internet haute vitesse (minimalement 50 mps) sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC acceptent de collaborer étroitement avec COGECO pour le dépôt de demandes aux programmes des gouvernements supérieurs afin de fournir une desserte efficace à la communauté de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER le préfet André Genest pour le suivi et la conclusion de toute entente ou tout autre document avec COGECO pour ce dossier.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 102-05-19 EMBAUCHE DE GABRIEL LEBLANC AU POSTE DE TECHNICIEN ADMINISTRATIF JURIDIQUE

ATTENDU QU'à la suite de sollicitation de candidatures pour le poste de technicien(ne) administratif(ive) et juridique, le comité de sélection a procédé à l'étude d'une trentaine de curriculum vitae, a rencontré 3 candidats en entrevue pour ce poste et que son choix s'est porté sur la personne de M. Gabriel Leblanc;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Gabriel Leblanc au poste de technicien administratif et juridique, à compter de la fin mai ou début juin 2019 (date à confirmer), aux conditions discutées.

ADOPTÉE

CM 103-05-19 **EMBAUCHE DE 3 ÉTUDIANTS À TITRE DE PATROUILLES VERTES POUR LE SERVICE D'ENVIRONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la MRC désirait embaucher des agents en environnement qui réaliseront des interventions environnementales auprès de citoyens résidentiels et corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche, à compter du 27 mai, de Alex Langlois, Zacharie Dagenais et Zachary Brissette à titre d'agents en environnement pour l'été 2019 pour le service d'environnement et d'aménagement du territoire selon les conditions discutées.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le préfet, M. André Genest, fait un résumé des différentes rencontres et présentations auxquelles il a assisté au cours des dernières semaines.

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Tim Watchorn fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif. Il fait notamment mention que le travail avance quant à la rédaction de l'appel d'offres pour les entrepreneurs.

CM 104-05-19 **COMPLEXE SPORTIF - DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 DE POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES**

ATTENDU QUE, selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 3, datée du 30 avril 2019, reçue de Daniel Cyr, gestionnaire de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC. pour un montant de 34 492,50 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture progressive n° 3 de 34 492,50\$ (taxes incluses) de Poirier Fontaine Riopel architectes inc.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 105-05-19 **KM 17.8- ÉTAT DE LA SITUATION AVEC L'ENTREPRISE MONCO**

ATTENDU QUE les travaux ont été arrêtés sur le chantier au KM 17.8 du parc linéaire le P'tit Train du Nord ;

ATTENDU QU'une érosion de surface est survenue en avril 2019 dans le talus supérieur »;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE mandater la directrice générale, Jackline Williams, à entreprendre les procédures nécessaires afin de corriger la situation et à signer tout document en lien avec ce dossier.
ADOPTÉE

Le conseiller Tim Watchorn se retire pour les délibérations et le vote.

CM 106-05-19 KM 17.8 - OCTROI DE MANDAT À LA FIRME PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST.

ATTENDU la mise en demeure de la firme Monco;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER la firme Prévost, Fortin, d'Aoust afin qu'ils accompagnent la MRC au niveau juridique pour mener à bien les travaux du parc linéaire le P'tit Train du Nord au KM 17.8;

D'AUTORISER la directrice générale, Jackline Williams, à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour un règlement dans ce dossier.

ADOPTÉE

Le conseiller Tim Watchorn se retire pour les délibérations et le vote.

CM 107-05-19 KM 17.8 - OCTROI DE CONTRAT À FNX INNOV POUR TRAVAUX CORRECTIFS

ATTENDU un décrochage dans le talus supérieur survenu au KM 17.8 du parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU la demande de la MRC à la firme FNX Innov de produire une offre de service afin d'exécuter les travaux correctifs nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER, après négociations, l'offre de service de la firme FNX Innov afin d'exécuter les travaux correctifs nécessaires suite à un décrochage dans le talus supérieur au KM 17.8 du parc linéaire le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE

Le conseiller Tim Watchorn se retire pour les délibérations et le vote

CM 108-05-19 CORRIDOR AÉROBIQUE - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC WENTWORTH-NORD- 2019-2020

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du Corridor aérobique ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon de Montfort, entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE ladite entente se terminait le 30 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE RENOUELLER l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Wentworth-Nord relative à l'entretien estival d'une partie du Corridor aérobique ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du Pavillon de Montfort pour une année, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

CM 109-05-19 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU le dépôt au conseil du rapport annuel 2018 de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel 2018 de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT

CM 110-05-19 NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

ATTENDU l'Entente relative à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge signée le 17 février 2010 et la publication du décret en date du 10 avril 2010 dans la Gazette Officielle du Québec;

ATTENDU QUE l'article 14 de ladite entente stipule : « (...) l'entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de 10 ans, à moins que (...). Cet avis doit être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initiale ou six (6) mois de l'échéance de toute période de renouvellement. » ;

ATTENDU le comité de travail mis sur pied dans le cadre de l'Entente relative à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge;

ATTENDU que M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, Jackline Williams, directrice générale de la MRC et Joël Badertscher, directeur du service de l'aménagement et de l'environnement étaient les représentants de la MRC et ont participé aux rencontres;

ATTENDU les échanges et les scénarios discutés lors de ces rencontres;

ATTENDU QUE les distances à parcourir ajoutées aux frais d'enfouissement sont des facteurs désavantageux pour la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a eu la possibilité de délibérer sur le dossier et reconnaît l'excellente collaboration de la Régie dans ce dossier et l'expertise de cette dernière dans la gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC signifie à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge sa décision de ne pas renouveler l'entente en vertu de l'article 14 de ladite entente.

Il est de plus résolu que le conseil reconnaît l'expertise de la Régie dans la gestion des matières résiduelles et fait part de son intérêt de partenariat pour d'autres filières en matières résiduelles.

ADOPTÉE

CM 111-05-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN TAMISEUR ROTATIF NEUF OU USAGÉ DE MOINS DE 100 HEURES D'UTILISATION, ANNÉE 2019, DE MARQUE ROTO-SCREEN, MODÈLE R-600 OU SON ÉQUIVALENCE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 44 décrétant un emprunt de cent cinquante mille (150 000 \$) pour l'achat d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé de moins de 100 heures d'utilisation, année 2019, de marque Roto-Screen, modèle R-600 ou son équivalence;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge doit présenter ce règlement au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour approbation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement numéro 44 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge tel qu'adopté par l'organisme.

ADOPTÉE

CM 112-05-19 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

Cette résolution est considérée comme n'ayant pas été adoptée considérant l'exercice du droit de véto du Préfet, le 15 mai 2019, conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, ou abrogé. La résolution a été soumise à nouveau au conseil de la MRC lors de la séance du 21 mai 2019 le tout tel qu'il appert de la résolution CM 120-05-19.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres GMR-CSE-2019-04-004 pour la fourniture de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 7 mai 2019 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Option	Total avec les taxes en \$CAD	Total pondéré avec les taxes en \$CAD
Les contenants Durabac	<input type="checkbox"/> Achat clé en main	92 439,90\$	92 439,90\$
CDL Environnement	<input type="checkbox"/> Achat simple sans socle de béton	81 313,77\$	85 740,31\$
Environnement Solutions et Conteneurs (Envisoco)	<input type="checkbox"/> Achat simple sans socle de béton	87 220,89\$	91 647,42 \$

ATTENDU l'analyse de M. Joël Badertscher, directeur du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat GMR-CSE-2019-04-004 pour la fourniture de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire confirme, soit la compagnie CDL Environnement pour un montant total avec les taxes de quatre-vingt-un mille trois cent treize dollars et soixante-dix-sept (81 313,77 \$).

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM 113-05-19 CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SAINTE-ADÈLE – RÈGLEMENT 1200-2012-Z-31, RÉOLUTIONS 2019-119 ET 2019-125

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage et les résolutions adoptées en vertu d'un règlement PPCMOI des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du règlement et des résolutions modifiant les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 17 avril, le règlement 1200-2012-Z-31 et la résolution 2019-119 et, le 30 avril, la résolution 2019-125, modifiant le règlement de zonage et PPCMOI, adoptés par le conseil municipal de Sainte-Adèle le 15 avril 2019 (1200-2012-Z-31 et 2019-119) et le 29 avril 2019 (2019-125) ;

ATTENDU QUE, d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement n° 1200-2012-Z-31 et les résolutions 2019-119 et 2019-125 de la ville de Sainte-Adèle soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 114-05-19 CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : PIEDMONT – RÈGLEMENT 757-61-19

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu du même article de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 8 mai 2019, le règlement 757-61-19 modifiant le règlement de zonage adopté par le conseil municipal de Piedmont, le 6 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement n° 757-61-19 de la municipalité de Piedmont soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 388-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n°388-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement sera présenté.

CM 115-05-19 DÉPÔT ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 388-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement no 388-2019 ;

D'ADOPTER le projet de règlement no 388-2019 tel que reçu pour la séance du conseil et de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un avis gouvernemental sur ce projet.

Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.
ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois d'avril 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 116-05-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13h56)

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale